

CAP Crémier-fromager – Session 2025-2026 Attestation de stage/expérience professionnelle

[Arrêté du 2 mai 2025 modifiant l'arrêté du 4 juillet 2017 portant création de la spécialité « crémier-fromager »](#)

Conformément au règlement d'examen, le candidat doit réaliser dans les 3 années qui précèdent la session, un stage ou une expérience professionnelle d'une **durée minimale de 14 semaines** dans une (plusieurs) **entreprise(s) appartenant aux secteurs d'activités visés par le diplôme.**

Lors de l'inscription avant la date butoir fixée par l'académie le candidat doit déposer :

- Pour les stages : l(es) attestation(s) de(s) l'entreprise(s) et convention(s) justifiant la formation de 14 semaines en entreprise (soit 490 heures).
- Pour l'expérience professionnelle : l(es) attestation(s) de(s) l'entreprise(s) et certificat(s) de travail en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Pour chaque entreprise/fonction différente une attestation distincte est à fournir.

En l'absence de ces attestations dûment complétées et signées, l'inscription ne pourra pas être validée.

Date limite de dépôt des justificatifs : le 7 novembre 2025

LE CANDIDAT

Nom de naissance : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

L'ENTREPRISE

Type d'entreprise (cocher la case correspondante) :

Crèmerie-fromagerie artisanale
sédentaire ou non sédentaire

Restauration commerciale disposant
d'un poste "fromages" ou spécialisée
(par exemple "bar à fromages")

Grande, moyenne, ou petite surface
disposant d'un rayon fromage à la coupe

Dénomination sociale :

Adresse :

Code postal : Commune:

Code NAF/APE :

SIRET :

Mme/M. (Nom Prénom), exerçant la fonction de

représentant l'entreprise désignée ci-dessus, atteste sur l'honneur que le candidat au CAP Crémier-fromager désigné :

a réalisé dans l'entreprise un(e) stage/expérience professionnel(le) : **du** / / **au** / /

soit un total de **semaines sur la base de** **heures hebdomadaire**, sous la responsabilité de :

Mme/M. (Nom Prénom), exerçant la fonction de

Le service des examens vérifiera, avec le concours de l'inspecteur de l'Éducation nationale, la véracité des attestations et la recevabilité du dossier d'inscription. Il pourra, si besoin, réclamer un complément d'information.

Toute attestation renseignée de manière incomplète entraînera l'irrecevabilité du dossier d'inscription.

Fait à, le

Cachet de l'entreprise :

Signature du représentant de l'entreprise :